

Nouvelles IPSASB 2

AOÛT 2005

Introduction

L'International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB) s'est réuni à New York, Etats-Unis, du 25 au 28 juillet 2005.

Ce numéro récapitule les principaux points de la réunion. Les documents d'information relatifs aux réunions de l'IPSASB sont disponibles, avant la réunion, sur la page IPSASB du site internet de la Fédération Internationale des Comptables (IFAC).

Programme de travail

Produits des opérations sans contrepartie directe (y compris les impôts et transferts)

L'IPSASB a examiné un projet d'exposé-sondage (ED) et fourni des orientations pour son élaboration ultérieure. Ces orientations concernent en particulier :

- la structure de l'ED ;
- les caractéristiques que doivent présenter les conditions pour générer une obligation actuelle et les relations entre les conditions et les passifs ;
- la base d'évaluation des produits et des services reçus dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe et ses implications pour d'autres IPSAS.

Un processus de développement ultérieur et de finalisation de l'ED a été décidé. Un projet actualisé sera examiné par l'IPSASB, pour approbation de sa publication, lors de la prochaine réunion en novembre 2005.

Comptabilisation des politiques sociales des gouvernements

L'IPSASB a examiné un premier projet d'ED traitant des avantages sociaux accordés par les gouvernements, autres que les pensions et avantages sociaux connexes. La discussion a porté principalement sur les circonstances qui génèreront une obligation actuelle. L'IPSASB a confirmé le champ d'application du projet et développé son approche d'un certain nombre de problèmes clés incluant :

- la définition des avantages sociaux ;
- l'identification de l'événement générant l'obligation et de l'obligation actuelle ;
- la nature et les caractéristiques clés des critères d'admissibilité.

Le projet d'ED sera révisé et ce projet révisé sera examiné lors de la prochaine réunion de l'IPSASB. A cette occasion, les relations entre l'ED et la composante retraites du projet plus vaste des obligations en termes de politique sociale seront également revisités.

L'IPSASB a également continué à examiner les composantes retraites publiques de ce projet. Il a noté les développements potentiels relatifs au système de comptes nationaux (SNA) et les examinera plus en détail dans les documents préparés en vue d'être examinés lors de sa prochaine réunion.

L'IPSASB a également confirmé son intention d'examiner l'applicabilité au secteur public d'IAS 19 « Avantages du personnel » sous réserve de disposer des ressources nécessaires.

Informations sur le budget et l'exécution budgétaire

L'IPSASB a approuvé la publication d'un ED traitant de la présentation d'informations financières sur le budget et les réalisations dans les états financiers à usage général, sous réserve d'amendements pour refléter les décisions prises lors de la réunion et l'examen final par les membres de l'IPSASB en dehors des sessions.

Les principales caractéristiques de l'ED incluent des propositions de dispositions imposant la fourniture, sur une base comparable, du budget initial et du budget final approuvé et d'informations financières sur les réalisations. L'ED propose également de présenter un rapprochement avec les états financiers à usage général. L'ED sera amendé et diffusé aux membres de l'IPSASB pour examen au troisième trimestre 2005. Sa publication est prévue pour le début du quatrième trimestre 2005.

Comptabilisation des actifs historiques

L'IPSASB travaille, conjointement avec le Accounting Standards Board (ASB) britannique, à l'élaboration d'un document de discussion sur la comptabilisation des actifs historiques. L'ASB a identifié les principaux sujets de préoccupation pour les parties prenantes britanniques et travaille actuellement à l'élaboration d'un document traitant de ces questions. Un sous-comité composé de membres de l'IPSASB travaille avec l'ASB à la fourniture d'informations complémentaires dans une optique internationale, à inclure dans le document de discussion conjoint.

Lors de cette réunion, l'IPSASB a reçu une version actualisée du document de discussion, examiné les rapports identifiant les principes et les points d'une importance particulière pour le Royaume-Uni, et les problèmes internationaux complémentaires que le sous-comité de l'IPSASB a jugé nécessaire d'inclure dans le document ASB-IPSASB. L'IPSASB s'est félicité de l'avancement du projet et s'est engagé à faire figurer un projet intégral du document de discussion dans l'ordre du jour de sa prochaine réunion.

Convergence avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'IASB

L'IPSASB a un objectif à long terme de convergence des IPSAS avec les IAS / IFRS publiées par l'IASB lorsque les

dispositions de ces normes sont pertinentes pour le secteur public. Dans le cadre de la poursuite de cet objectif, l'IPSASB a élaboré un ED d'ensemble pour actualiser onze IPSAS existantes de manière à refléter les amendements apportés aux IFRS publiées en décembre 2003 par le Bureau international de normalisation comptable (IASB), suite au Projet d'améliorations générales de l'IASB.

Lors de ses réunions de 2004 et du début de l'année 2005, l'IPSASB a examiné les propositions relatives aux améliorations à apporter à ses IPSAS. Lors de cette réunion, l'IPSASB a examiné, et approuvé la publication d'un ED d'ensemble englobant les onze IPSAS améliorées, sous réserve d'amendements finaux reflétant les décisions prises lors de la réunion. La finalisation et la publication de l'ED sont prévues pour la fin du troisième trimestre 2005.

Lors de cette réunion, l'IPSASB a également confirmé son engagement de faire avancer tous les aspects de son programme de convergence IAS/IFRS dans la mesure où ses ressources le lui permettent, et approuvé une déclaration reflétant cet engagement et faisant le point pour les parties concernées sur l'état actuel d'avancement de ce programme. Cette déclaration sera publiée avec l'ED d'ensemble sur les améliorations des IPSAS.

L'IASB a précisé que le texte en caractères normaux et le texte en caractères gras des IFRS, y compris de celles à partir desquelles ont été élaborées un certain nombre d'IPSAS, s'appliquera de la même façon. Cette politique est adoptée pour toutes les IAS publiées antérieurement, ainsi que pour les IFRS nouvellement publiées.

L'IPSASB a examiné l'autorité du texte de toutes les IPSAS actuellement publiées et admis qu'il devrait également adopter cette approche, sous réserve des commentaires des parties prenantes. Un ED proposant d'amender la Préface des IPSAS pour refléter le fait que tous les paragraphes des IPSAS font autorité de la même façon sera également publié avec l'ED d'ensemble sur les améliorations.

Convergence des IPSAS avec les bases statistiques de l'information financière

Le programme de travail de l'IPSASB inclut l'examen de projets visant à la convergence des IPSAS avec les bases statistiques de l'information financière, lorsque cette convergence est appropriée.

Dans le cadre de ce programme, l'IPSASB a élaboré un ED traitant de la fourniture d'informations sur le secteur gouvernemental général dans les comptes à usage général de l'État dans son ensemble. Lors de cette réunion, l'IPSASB a examiné et approuvé la publication de l'ED, sous réserve d'amendements pour refléter les décisions prises lors de la réunion et de son examen final par les membres de l'IPSASB en dehors des sessions.

L'ED n'impose pas la fourniture d'informations sur le secteur gouvernemental général dans les comptes à usage général, mais prescrit des dispositions en matière d'information financière qui doivent être adoptées par les gouvernements qui choisissent de fournir ces informations. Il est prévu de publier

cet ED en même temps que l'ED sur le rapport budgétaire (voir ci-dessus) au cours du dernier trimestre 2005.

Fourniture d'informations sur l'aide extérieure

L'IPSASB a commencé l'examen des réponses à l'exposé-sondage ED 24 « Information financière tenue en comptabilité de caisse – Informations à fournir par les bénéficiaires de l'aide extérieure ». L'ED a été publié au début du mois de février 2005 pour commentaires avant le 15 juin 2005. Les membres ont noté qu'ils continuaient à recevoir des réponses mais qu'apparemment les résultats des tests sur le terrain, encouragés par les différents membres de l'IPSASB et la joint venture avec l'OCDE/CAD sur la gestion financière, ne sont pas aussi concluants que prévu. Les membres ont noté que si un certain nombre de réponses reçues contiennent des commentaires favorables sur les propositions relatives à la fourniture d'informations, un certain nombre d'autres s'inquiètent du coût excessif de cette fourniture, en particulier lorsque les informations ne peuvent être obtenues auprès des donneurs.

L'IPSASB a exprimé le point de vue selon lequel sans informations complémentaires, notamment sans les résultats des tests sur le terrain, elle n'était pas en mesure de finaliser une IPSAS. Il a été convenu que l'IPSASB solliciterait à la fois la participation des donneurs et celle des bénéficiaires aux tests sur le terrain de l'ED et qu'aucun progrès ne serait réalisé tant que ces tests n'auraient pas été entrepris. Il a été également convenu que l'IPSASB contacterait les organisations de donneurs dans les pays membres de l'IPSASB, son groupe consultatif et le groupe de travail de l'IFAC sur les nations en développement pour qu'ils l'aident à promouvoir la réalisation de tests sur le terrain.

Les réponses à l'ED 24 peuvent être téléchargées à partir du site web de l'IFAC.

Groupe consultatif

Pendant sa réunion, l'IPSASB a rencontré les membres du Groupe consultatif, notamment les membres de la Chine, de la Suisse, de l'Afrique du Sud, du Ghana et des Etats-Unis. Les membres de la communauté de l'élaboration de normes pour le secteur public aux Etats-Unis et d'organismes internationaux se sont également joints à la discussion des points spécifiques identifiés par l'IPSASB et les organismes qui la composent, concernant la comptabilisation des retraites et autres politiques sociales des gouvernements ; les produits des opérations sans contrepartie (y compris les impôts et transferts) ; les rapports budgétaires et l'aide extérieure. Les membres du Groupe consultatif ont fourni des informations précieuses sur ces questions.

Prochaine réunion de l'IPSASB : Le Cap, Afrique du Sud, du 29 novembre au 2 décembre 2005. **Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :**
Paul Sutcliffe, Directeur technique de l'IPSASB
psutcliffe@ifac.org ou
Matthew Bohun, Administrateur technique de l'IPSASB
matthewbohun@ifac.org

MEMBRES DE L'IPSASB 2005

FRANCE – Philippe Adhémar (Président), Conseiller Maître à la Cour des Comptes. **ROYAUME-UNI** – Mike Hathorn (Vice-Président), Associé, Moore Stephens, Royaume-Uni. **ARGENTINE** – Carmen Palladino, Consultante pour la Banque Inter-Américaine de Développement. **AUSTRALIE** – Wayne Cameron, Commissaire aux Comptes (Auditor-General), Etat de Victoria. **CANADA** – Richard J. Neville, Vice-Président et Chef de la Comptabilité de la Monnaie royale canadienne. **ALLEMAGNE** – Norbert Vogeloth, Associé, PwC Deutsche. **INDE** – Pankaj Jain, Associé, Khandelwal Jain & Co. **ISRAEL** – Ron Alroy, Directeur des services comptables, Comptable général, Ministère des Finances. **JAPON** – Ryoko Shimizu, Associé, PwC Japan. **MALAISIE** – Mohd. Salleh Mahmud, Comptable général adjoint, Malaisie. **MEXIQUE** – Alejandro Luna Rodríguez, Contrôle de la Fonction publique. **NOUVELLE-ZELANDE** – Greg Schollum, Commissaire aux Comptes adjoint (Politique en matière de comptabilité et d'audit) de Nouvelle-Zélande. **NORVEGE** – Tom Olsen, Associé, PwC Norway. **AFRIQUE DU SUD** – Erna Swart, Directeur général, Bureau de normalisation comptable de l'Afrique du Sud. **ETATS-UNIS D'AMERIQUE** – Ron Points, Consultant, Banque mondiale.

OBSERVATEURS DE L'IPSASB EN 2005

La Banque asiatique de Développement (BAsD), l'Union européenne (UE), le Bureau international de normalisation comptable (IASB), le Fonds monétaire international (FMI), le Comité sur les Normes comptables de l'International Organisation of Supreme Audit Institution (INTOSAI-CAS), l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), les Nations Unies / le Programme des Nations Unies pour le Développement (ONU/PNUD) et la Banque mondiale.

NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC (IPSAS – Comptabilité d'exercice)

IPSAS 1 Présentation des Etats financiers énonce des considérations générales pour la présentation des états financiers, formule des commentaires sur leur structure et établit les dispositions minima pour le contenu d'états financiers établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

IPSAS 2 Tableaux des flux de trésorerie impose la présentation d'informations sur les évolutions de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en classant les flux de trésorerie de l'exercice en activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

IPSAS 3 Solde net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes précise le traitement comptable applicable aux changements d'estimations comptables, aux changements de méthodes comptables et à la correction des erreurs fondamentales, définit également les éléments extraordinaires et prescrit l'indication de certains éléments dans les états financiers.

IPSAS 4 Effets des variations des cours des monnaies étrangères traite des opérations en monnaies étrangères et des activités à l'étranger. IPSAS 4 précise les règles à observer pour déterminer le cours de change à utiliser pour convertir les transactions et les soldes en devises, et comment comptabiliser dans les états financiers l'incidence financière des variations de cours de change.

IPSAS 5 Coûts d'emprunts prescrit le traitement comptable des coûts d'emprunts et impose soit qu'ils soient directement comptabilisés en charge soit, à titre d'autre traitement autorisé, que ceux qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif soient incorporés dans le coût de cet actif.

IPSAS 6 Etats financiers consolidés et comptabilité des entités contrôlées impose à toutes les entités contrôlantes de préparer des états financiers consolidés par consolidation ligne à ligne de toutes les entités contrôlées. La norme comprend également une discussion détaillée sur la notion de contrôle appliquée au secteur public et fournit des directives pour déterminer l'existence du contrôle pour les besoins de l'information financière.

IPSAS 7 Comptabilisation des participations dans des entités associées impose pour la comptabilisation de toutes les participations dans des entités associées la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation a été acquise et est détenue dans l'unique perspective d'une cession dans un avenir proche. Elle doit être alors comptabilisée au coût de revient.

IPSAS 8 Information financière relative aux participations dans des coentités impose comme traitement de référence la consolidation proportionnelle pour les coentités formées avec des entités du secteur public. Cependant l'IPSAS 8 permet également, comme autre traitement autorisé, une comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence.

IPSAS 9 Produits générés par des opérations d'échange établit les conditions de comptabilisation des produits résultant d'opérations d'échange, requiert l'évaluation à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et mentionne l'information à fournir.

IPSAS 10 Information financière dans des économies hyperinflationnistes décrit les caractéristiques d'une économie hyperinflationniste et impose le retraitement des états financiers des entités qui opèrent dans ces économies.

IPSAS 11 Contrats de construction définit les contrats de construction, établit les règles pour la prise en compte des produits et des charges découlant de tels contrats et indique certaines informations à fournir.

IPSAS 12 Stocks définit les stocks, établit les règles pour leur évaluation (y compris pour ceux qui sont destinés à être distribués gratuitement ou à bas prix) selon la méthode du coût historique et établit les informations à fournir en annexe.

IPSAS 13 Contrats de location établit les règles pour le traitement comptable des opérations de location simple et de location financement tant pour le bailleur que pour le preneur.

IPSAS 14 Evénements postérieurs à la date de clôture établit les règles pour le traitement des événements postérieurs à la date de clôture et fait une distinction entre ceux qui nécessitent un ajustement des états financiers et ceux qui ne nécessitent pas d'ajustement.

IPSAS 15 Instruments financiers : information à fournir et présentation établit les règles pour la présentation au bilan des instruments financiers et définit l'information qui doit être fournie en annexe à la fois sur les instruments financiers inscrits au bilan et sur ceux qui sont en hors bilan.

IPSAS 16 Immeubles de placement prescrit le traitement comptable et précise l'information à fournir en annexe pour les immeubles de placement. Elle propose soit la juste valeur soit le coût historique

IPSAS 17 Immobilisations corporelles prescrit le traitement comptable des immobilisations corporelles, notamment leur date de comptabilisation, leur évaluation à cette date, leur évaluation postérieure et leur amortissement. Elle n'oblige ni n'interdit la comptabilisation des actifs historiques.

IPSAS 18 Information sectorielle établit les principes de la communication d'une information financière sectorielle sur les activités des entités présentant les états financiers.

IPSAS 19 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels établit les règles pour la comptabilisation des provisions et l'information à fournir en annexe sur les passifs éventuels et actifs éventuels.

IPSAS 20 Information relative aux parties liées établit les règles pour l'information à fournir en annexe sur les opérations avec des parties liées à l'entité, notamment les ministères, les dirigeants ou la proche famille.

IPSAS 21 Dépréciation des actifs non générateurs de revenus monétaires établit les critères à prendre en compte pour déterminer si un actif est déprécié, pour comptabiliser et reprendre des pertes de valeur et pour établir l'information à fournir en annexe concernant les actifs dépréciés.

Glossaire des termes utilisés (IPSAS 1 – IPSAS 21) définit les termes utilisés dans les IPSAS publiées au 31 décembre 2004.

IPSAS SUR LA COMPTABILITE DE CAISSE ET DIRECTIVES POUR LA PERIODE DE TRANSITION Jaudeau

IPSAS sur la comptabilité de caisse. Information financière tenue en comptabilité de caisse est une norme exhaustive sur la présentation de l'information financière tenue en comptabilité de caisse. Elle établit les règles pour la préparation et la présentation d'un état des encaissements et des décaissements, ainsi que des notes annexes décrivant les méthodes comptables. Elle encourage également la fourniture d'informations visant à améliorer la qualité des comptes annuels en comptabilité de caisse.

Etude 14 Transition vers une comptabilité d'exercice : Directives pour les Gouvernements et les entités gouvernementales (2e édition, décembre 2003) identifie les questions essentielles qui doivent être étudiées et les différentes approches qui peuvent être retenues pour une mise en place efficace d'une comptabilité d'exercice dans le secteur public

EXPOSE-SONDAGE

Exposé-sondage(ED) 24 Information financière tenue en comptabilité de caisse – Informations à fournir pour les bénéficiaires de l'aide extérieure propose de fournir des informations sur l'aide extérieure, notamment l'aide au développement selon une base de comptabilité de caisse. **Le délai fixé pour la réception des commentaires a pris fin le 15 juin 2005.** APPELS A COMMENTAIRES et RAPPORTS DE RECHERCHE

ITC Comptabilisation des politiques sociales des gouvernements traite de la comptabilisation des politiques sociales des gouvernements. L'ITC propose un modèle conceptuel pour la comptabilisation et l'évaluation des obligations de politique sociale qui découlent de concepts implicites figurant dans les IPSAS actuelles, en particulier dans IPSAS 19. Ce modèle conceptuel est ensuite appliqué à toute une série d'obligations de politique sociale, comme les régimes de santé, d'éducation, de prévoyance et de retraite. L'ITC propose également d'établir la fourniture d'informations en annexe sur les obligations de politique sociale. **Le délai fixé pour la réception des commentaires a pris fin le 30 juin 2004.**

ITC Produits d'opérations sans contrepartie directe (y compris les impôts et transferts) traite de la comptabilisation et de l'enregistrement des produits des opérations sans contrepartie directe, y compris les impôts et taxes de toute nature et les transferts y compris les subventions, les appropriations, les donations, les legs et les amendes. L'ITC propose un modèle « actifs et passifs » pour la comptabilisation des produits sans contrepartie directe, établi sur la base de la définition des produits déjà fournie dans les IPSAS. L'ITC fait la démonstration de l'application de ce modèle à différentes catégories de produits. **Le délai fixé pour la réception des commentaires a pris fin le 30 juin 2004**

Rapport sur le budget (mai 2004) - Le principal objectif de ce rapport de recherche est de déterminer s'il convient de publier une IPSAS sur le reporting budgétaire.

Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et bases statistiques de présentation de l'information financière : analyse des différences et des recommandations pour la convergence (janvier 2005) - Ce rapport de recherche indique en détail les différences entre la présentation de l'information financière conformément aux IPSAS et la présentation de statistiques conformément aux indications du Manuel de statistiques de finances publiques 2001 du Fonds monétaire international, du Système européen de comptes 1993 d'Eurostat, du "ESA95 Manual on Government Deficit and Debt" et du Système de comptes nationaux 1993 des Nations-Unies.



International Federation of Accountants

545 Fifth Avenue, 14th Floor, New York, NY 10017 USA

Tel +1 (212) 286-9344 Fax +1 (212) 286-9570 www.ifac.org

530 Little Collins Street, Suite 1302, Melbourne Victoria Australia

Tel +61 (3) 9909-7677 Fax +61 (3) 9909-7669